



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE DECENNALE**
Fonctionnant selon les règles de la capitalisation

Contrat ASSURANCE CONSTRUCTION
des professionnels du bâtiment

SARL COMPARIN CONSTRUCTION BOIS
14 AVENUE RENE CASSIN
BP 60
47110 STE LIVRADE SUR LOT

Attestation valable * pour tout chantier ouvert entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011.

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que le client SARL COMPARIN CONSTRUCTION BOIS est assuré sous le numéro 147046085 T 001 et qui exécute des travaux de construction dans le cadre des activités suivantes :

- 4620 CHARPENTIER BOIS*****
- 3300 COUVREUR Travaux d'étanchéité occasionnels limités à 150m2.*****
- 4621 CONST.MAISON A OSSATURE BOIS Exclusion de la qualité CMI selon les termes de la loi du 19/12/1990.*****
- 4631 MENUISIER POSEUR*****

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

est garanti, lorsque sa responsabilité découlant des articles 1792 et 1792-2 du code civil est engagée, par un contrat conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine de la responsabilité décennale. Sont comprises :

- la garantie effondrement avant réception,
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables,
- la responsabilité civile du client dans le cas où celle-ci serait engagée en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-3 du code civil et les textes légaux ou réglementaires pris pour leur application.

Ces garanties sont accordées lorsque le marché du client (hors taxes) ne dépasse pas 1 200 000 " pour la réalisation d'un ouvrage de fondation ou d'ossature, ou 400 000 " pour tous autres travaux de construction.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

*** Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.**

Fait à Niort, le 12/03/2011
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

E. COUTURIER

Attention : document original établi en un seul exemplaire, à photocopier à chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à MAAF ASSURANCES S.A. responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités du groupe mutuel MAAF et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à MAAF-SA-Coordination informatique et libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.



N° de client : 147046085 T MPB 001

Nom : SARL COMPARIN CONSTRUCTION BOIS

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

4620 CHARPENTIER BOIS :

- Cette activité comprend également les travaux de pose d'éléments de couverture et de bardage, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature.

3300 COUVREUR :

- Cette activité comprend les travaux de :
 - Pose de chassis sur toit (skydomes, velux) et puits de lumière,
 - Pose d'éléments complémentaires (gouttières, descentes eaux pluviales, étanchéité solins de cheminées, zinguerie),
 - Pose d'éléments de couverture et de bardage, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
 - Pose de l'isolation et d'écrans sous-toiture,
 - Raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe.

4621 CONST.MAISON A OSSATURE BOIS :

- Cette activité comprend également les travaux de :
 - Pose de chassis sur toit (skydomes, velux) et puits de lumière,
 - Pose de faux plafonds,
 - Pose d'éléments de couverture et de bardage, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
 - Pose de fermetures bâtiment quel que soit le matériau,
 - Pose de parquets traditionnels ou collés,
 - Pose de parquet flottant quelle que soit son épaisseur,
 - Pose de cloisons sèches.

4631 MENUISIER POSEUR :

- Cette activité comprend également les travaux de :
 - Pose de chassis sur toit (skydomes, velux) et puits de lumière,
 - Pose de faux plafonds,
 - Bardage bois,
 - Pose de fermetures bâtiment quel que soit le matériau,
 - Pose de parquets traditionnels ou collés,
 - Pose de parquet flottant quelle que soit son épaisseur,
 - Pose de cloisons sèches.

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance responsabilité décennale éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à MAAF ASSURANCES S.A. responsable du traitement ; à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités du groupe mutuel MAAF et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à MAAF SA-Coordination informatique et libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.